



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales

Pôle arrêtés

23/AR19

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales

Publié Le 05 MAI 2023

23/AR19 DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME BLONDINE MATHIOT DIRECTEUR DEVELOPPEMENT URBAIN

Josée MASSI, Maire de TOULON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2122-19 qui prévoit que « le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature : au Directeur Général des Services et au Directeur Général Adjoint des Services de Mairie ; au Directeur Général et au Directeur des Services Techniques ; aux responsables de services communaux »,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L423-1,

VU la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit,

VU le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative aux permis de construire et aux autorisations d'urbanisme,

VU l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 3 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes,

VU l'ordre de service en date du 11 février 2013 mentionnant que Madame Blondine MATHIOT, assure les fonctions de Directeur Développement Urbain,

ATTENDU qu'il convient, dans un souci de bonne administration, de donner délégation de signature à Madame Blondine MATHIOT, Directeur Développement Urbain,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Madame Blondine MATHIOT, Directeur Développement Urbain, sous ma surveillance et ma responsabilité, à l'effet de signer au nom du Maire et dans le cadre de la délégation de signature, les actes préparatoires aux décisions relatives aux autorisations d'urbanisme :

- les lettres de notification de délai,
- les lettres de demande de pièces complémentaires,
- les lettres de rejet tacite des dossiers incomplets,
- les lettres de rappel des dossiers sans DOC ou sans DAACT.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Blondine MATHIOT, Directeur Développement Urbain, délégation de signature est donnée à **Madame Aurélie MACIGNO, Chef du Service Droit des Sols Est** et **Madame Karine DEMETZ, Chef du Service Droit des Sols Ouest** sous ma surveillance et ma responsabilité, à l'effet de signer au nom du Maire, les actes visés à l'article 1.

ARTICLE 3 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame Blondine MATHIOT, Directeur Développement Urbain, Madame Aurélie MACIGNO, Chef de Service et Madame Karine DEMETZ, Chef de Service.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de Ville, le 3 mai 2023

Josée MASSI
Maire de Toulon



Transmis au contrôle de légalité le : 05 MAI 2023

Publié le : 05 MAI 2023

Acte à classer

23AR19

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-05-05T09-25-48.01 (MI244903324)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230503-23AR19-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : 23/AR19 DELEGATION DE SIGNATURE A - MADAME MATHIOT - DIRECTEUR DEVELOPPEMENT URBAIN

Date de décision : 03/05/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature

Identifiant unique de l'acte **antérieur** :

Acté : 23AR19 DEL. DE SIGN. A MME MATHIOT DDU.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/05/23 à 09:25

Par MASIELLO ID Elodie

Transmis

Date 05/05/23 à 09:25

Par MASIELLO ID Elodie

Accusé de réception

Date 05/05/23 à 09:32